



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Division de l'Organisation Scolaire

DOS1 – Gestion de l'offre de formation

Caen, le 2 juin 2023

Affaire suivie par :

JULIE FAUVEL

Cheffe de bureau

Tél. 02 32 08 90 79

Mél. offre.de.formation@ac-normandie.fr

DANIELLE DESCHAMPS

JUSTINE LEVARLET

Gestionnaires

Tél. 02 32 08 90 73/74

Mél. offre.de.formation@ac-normandie.fr

Rectorat de la région académique

Normandie

25, rue de Fontenelle

76037 Rouen Cedex 1

CHRISTINE GAVINI

Rectrice de la région académique Normandie

Rectrice de l'académie de Normandie

Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les proviseurs et principaux des
établissements publics du second degré

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs d'académie, directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs des
établissements privés du second degré

s/c de madame la directrice diocésaine et messieurs les
directeurs diocésains

Objet : Offre de formation – Rentrée scolaire 2024

La carte des formations contribue au projet pédagogique de l'académie de Normandie pour la réussite de ses élèves et de ses étudiants. Cette offre de formation constitue également une caractéristique forte de l'identité de votre établissement.

Comme tous les ans, elle est amenée à évoluer pour répondre aux enjeux d'insertion, aux attentes des familles et des élèves et pour proposer un parcours cohérent et ambitieux aux élèves normands.

Pour atteindre cet objectif, la méthodologie d'évolution de la carte des formations consiste, dans un premier temps à évaluer les besoins en formations de la région académique, et à interroger dans un second temps les établissements sur les propositions qu'ils peuvent émettre en réponse à ces besoins.

L'instruction des différentes évolutions que vous envisagez pour votre établissement sera effectuée au sein d'un guichet unique, auquel vous pourrez transmettre toutes vos demandes : offre.de.formation@ac-normandie.fr. Les annexes jointes précisent le calendrier des opérations annuelles, la gestion des différents dispositifs ainsi que les besoins identifiés au niveau académique.

Avant de m'être présentées et d'être évoquées dans nos instances, les évolutions que vous envisagez pour votre établissement seront étudiées par les services académiques. Ceux-ci feront appel aux corps d'inspection pédagogique, qui les expertiseront au regard des données de leur analyse territoriale préalable. Les services académiques recueilleront également l'avis des IA-DASEN.

Concernant les classes préparatoires aux grandes écoles et les filières technologiques, des études ont été menées respectivement par les services de la DRESRI, de la DRAIO, de la DESP, de la DOS et de la DRFPIC afin d'identifier et repérer les formations susceptibles d'être contingentées ou développées, ainsi que les territoires où des adaptations de l'offre de formation pourraient être engagées. Je vous invite à prendre l'attache de ces services avant de déposer une demande afin d'en étudier l'opportunité.

Par ailleurs, l'étude relative aux filières technologiques souligne que la série STMG est prédominante dans notre académie par rapport aux autres séries technologiques. Afin de répondre au mieux aux besoins des territoires de l'académie, un rééquilibrage des séries technologiques doit être envisagé, en rationalisant la filière STMG au profit des séries technologiques scientifiques ST2S, STL-PC et STI2D.

De même, concernant la carte des enseignements de spécialité de la voie générale ainsi que les différents domaines de la carte des langues, j'ai souhaité – comme je l'avais indiqué en réunions de rentrée – qu'une analyse des besoins du territoire soit réalisée préalablement au dépôt de vos éventuelles demandes. Il s'agit de déterminer les territoires et les enseignements ou dispositifs dans lesquels des évolutions pourraient être envisagées. J'ai sollicité les corps d'inspection pour mener à bien cette analyse. Je vous invite par conséquent à consulter les inspecteurs disciplinaires ou référents en amont de toute démarche de dépôt de dossiers.

Les services académiques et les corps d'inspection pédagogique se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire et pour accompagner vos projets et vos équipes dans la perspective de la préparation de la rentrée scolaire 2024. Les coordonnées des personnes à contacter sont précisées dans l'annexe 1 jointe à la présente circulaire.

Je vous remercie de votre implication et de celle de vos équipes au service de la réussite des élèves de l'académie de Normandie.

Signée par Madame la Rectrice
CHRISTINE GAVINI